

La loi Macron en deuxième lecture

Et maintenant, ils veulent plafonner les indemnités de licenciements !

Pour ce gouvernement aux ordres de l'Union européenne, une attaque contre les droits ouvriers en prépare toujours une autre. Qu'on en juge :

● **19 février : la loi Macron passe en première lecture à l'Assemblée nationale.**

Le gouvernement utilise l'article 49-3 de la Constitution réactionnaire de la V^e République !

- 70 articles du Code du travail sont visés ;
- extension et banalisation du travail du dimanche et de nuit dans le commerce ;
- remise en cause des conseils de prud'hommes appuyés sur le Code du travail ;
- assouplissement des procédures de licenciement ;
- libéralisation de l'ouverture de lignes privées d'autocars mises en concurrence avec la SNCF ;
- privatisation des aéroports de Nice et de Lyon.

● **13 mai : la Commission européenne juge les « réformes » du gouvernement Hollande-Valls :**

« Des mesures ont été prises pour réduire le coût du travail et améliorer les marges des entreprises. »

Bravo, déclare-t-elle, mais maintenant, il faut « réviser le cadre juridique régissant les contrats de travail » et prendre des mesures « pour supprimer les seuils réglementaires prévus par le droit du travail et les réglementations comptables qui limitent la croissance des entreprises ». Rien que cela !

Et le gouvernement de se plier immédiatement aux injonctions de l'Union européenne !

● **10 juin : Valls annonce qu'en deuxième lecture, la loi Macron fixera un plafond d'indemnisation en cas de licenciement, à géométrie variable selon les entreprises !**

Exemple : pour vingt années de travail, un ouvrier licencié ne pourrait toucher qu'un an de salaire. L'indemnisation serait bloquée à ce niveau.

Et le projet contient également de nouvelles attaques contre le CDI.

Et de nouveau, selon le Premier ministre : « Nous n'excluons pas de recourir au 49-3 si nécessaire. »

Il faut bloquer ce gouvernement Hollande-Valls au service des capitalistes, des spéculateurs et de l'Union européenne

Le 9 avril, des centaines de milliers de travailleurs en grève, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires, ont manifesté pour le retrait du pacte de responsabilité et de la loi Macron.

Le 19 mai, les enseignants étaient en grève, à l'appel des organisations syndicales unies, pour le retrait de la réforme Vallaud-Belkacem du collège. Ils seront de nouveau en grève le 11 juin.

Les 21 mai et 28 mai, à l'appel de tous les syndicats, les personnels hospitaliers de l'AP-HP étaient massivement en grève et en manifestation pour le retrait du plan Hirsch. Ils le seront de nouveau le 11 juin !

Le rejet de ce gouvernement grandit. Comment le bloquer et défaire sa politique ? C'est ce dont ont débattu les militants ouvriers de toutes tendances dans la rencontre nationale organisée par le journal *Informations ouvrières*, organe du POI et tribune libre de la lutte des classes.

Prenez connaissance de ce débat dans *Informations ouvrières*.

Abonnez-vous pour l'été. Rejoignez le POI.

- Je souhaite prendre contact avec le Parti ouvrier indépendant Je souhaite adhérer
 Je souhaite être informé de la date et du lieu de la prochaine assemblée-débat organisée par le POI

Nom, prénom : Adresse :

..... Code postal : E-mail :